

DELIBERATION

07 (3.1)

Le 25 janvier 2021, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de Bouthéon sise 2, passage Paul Verlaine à Andrézieux-Bouthéon, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 19 janvier 2021

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, MONTAGNON, DUCREUX, BAYET, INCORVAIA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, KHEBRARA, MONTET-FRANC, KARA, MARRET, MOINE, CEYTE, SORGI, CAMPEGGIA, COLOMBO, PEPIN.

Procurations : Monsieur CHAPOT à Monsieur DRIOL, Madame SPADA à Monsieur MONTEUX, Madame BOIS-CARTAL à Madame MONTAGNON.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Acquisition d'une propriété boulevard Pasteur

Monsieur le Maire expose que, Mesdames Nathalie MONTMARTIN et Véronique CARROT sont propriétaires d'un bien, sis 6 boulevard Pasteur, composé des parcelles cadastrées section BM n° 66 et 67 d'une superficie totale de 1 393 m², sur laquelle est édifiée une maison d'habitation de 162 m² occupée par leurs parents Madame et Monsieur DESROCHES.

Il ajoute que ces derniers ont fait connaître à la Commune le souhait de leurs filles de se séparer de leur propriété.

Monsieur le Maire explique qu'en raison de la situation géographique de cette propriété, située à proximité du groupe scolaire et du gymnase Louis Pasteur, il paraît opportun pour la Ville de s'en porter acquéreuse afin de maîtriser le tènement.

Il informe l'Assemblée que ce bien a fait l'objet d'une estimation par le pôle d'évaluation domaniale qui en a fixé la valeur à 260 000 €. Ainsi, une proposition d'achat d'un montant total de 260 000 € a été adressée aux propriétaires le 5 janvier 2021.

Il indique que Mesdames Nathalie MONTMARTIN et Véronique CARROT ont signifié leur accord le 13 janvier 2021.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20210126-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2021

Affichage : 26/01/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



DELIBERATION

07 (3.1)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition de la propriété de Mesdames Nathalie MONTMARTIN et Véronique CARROT, sise 6 boulevard Pasteur, composée d'une maison édiflée sur les parcelles cadastrées BM n° 66 et 67, au prix de 260 000 €,
- **PREND ACTE**, simultanément à son acquisition, de l'entrée de ce bien dans le domaine privé de la Commune,
- **DESIGNE** l'Office Notarial d'Andrézieux-Bouthéon pour la rédaction de l'acte authentique, étant entendu que la Commune prendra en charge les frais inhérents à cette transaction,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces à intervenir et, notamment, ledit acte.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 26 janvier 2021

Le Maire,
François DRIOL

